

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 juillet 1952

La séance est ouverte à onze heures.

### QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

ENVOLÉES DE L'AVION A.O.P.- 10,000

#### M. Coyle:

1. En quelles occasions, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951, l'avion C-5, portant le numéro matricule A.O.P.-10,000, a-t-il effectué des envolées à l'extérieur du Canada?

2. Quels ont été le parcours, la destination et la distance, au cours de chaque envolée?

3. L'avion transportait-il d'autres voyageurs que des membres du Corps d'aviation royal canadien au cours de ces envolées?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de ces voyageurs et, dans chaque cas, à quel titre et pour quelle raison voyageaient-ils?

5. Ces voyageurs ont-ils effectué le trajet complet et, sinon, entre quels endroits chacun a-t-il voyagé?

6. Relativement au nombre des voyageurs transportés et au coût global d'exploitation de l'avion, par mille, quel a été le coût estimatif de ces voyages à l'égard de chaque voyageur mentionné?

7. Quelle somme a été versée par chacun des voyageurs mentionnés, à l'égard de ces envolées?

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur, cette question est venue sur le tapis hier, alors que le ministre des Travaux publics disait qu'il était disposé à la transformer en ordre de dépôt de document, mais qu'il faudrait apporter une réserve, étant donné que, d'après les renseignements qu'on lui avait communiqués, les dossiers renfermant les renseignements demandés à la dernière partie de la question,—soit les numéros 3 à 7 inclusivement,—ont été détruits, selon la coutume suivie par le CARC en matière de renseignements de ce genre.

Sans débattre la réponse du ministre, je me permets de lui signaler l'existence de circonstances qui font qu'il est difficile de comprendre pourquoi ces renseignements ne sont pas disponibles en l'occurrence. En effet, une question rédigée de la même façon a été inscrite au *Feuilleton* au cours de la dernière session et elle y figurait encore à la fin de la session, le 29 décembre 1951. Elle a figuré au *Feuilleton* pendant un temps assez long.

J'en ai demandé la raison au député au nom duquel la question était alors inscrite; il m'a expliqué qu'il avait compris,—par erreur l'ailleurs,—qu'on répondrait plus tard à la question, bien qu'on n'ait jamais officiellement

requis de la transformer en ordre de dépôt de documents. C'est pourquoi on a laissé tomber la question à ce moment-là.

Je suis porté à croire que si, au lieu d'accepter l'explication d'ordre général quant à la coutume, le ministre des Travaux publics s'enquerrait si l'on n'avait pas obtenu alors certains renseignements figurant maintenant au dossier, il constaterait probablement qu'il serait possible de se procurer tous les renseignements relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1951, date mentionnée dans la question, et une date il y a un an, ou jusqu'au moment où la documentation a été détruite. Cela posé, si, comme le dit le ministre, la coutume suivie par le CARC impose certaines limites aux renseignements disponibles, au nom du député qui a étudié la chose avec lui, j'admettrai, naturellement, cette limite sans qu'il soit interdit pour autant d'étudier cette coutume indépendamment de la question posée.

Sous cette réserve, j'accepte, au nom du député qui a inscrit la question au *Feuilleton*, qu'elle soit transformée en ordre de dépôt de documents. J'invite le ministre à s'occuper de nouveau de la chose, étant donné, ainsi que je le lui ai dit, que la même question a figuré au *Feuilleton* de la dernière session. Il sera peut-être possible, je veux le croire, d'obtenir les renseignements.

**L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale):** Je dirai au chef de l'opposition que nous serons heureux d'étudier la question plus à fond. Il est juste de dire que le CARC détruit ses listes de passagers au bout de six mois. Les lignes commerciales, me dit-on, détruisent les leurs tous les mois. Le CARC conserve donc les siennes beaucoup plus longtemps. Je verrai volontiers s'il est possible d'obtenir d'autres renseignements ainsi que le propose le chef de l'opposition.

**M. Drew:** Sans vouloir trop m'étendre là-dessus, je signale ici un point important. Le ministre des Travaux publics, si je l'ai bien compris, a dit hier que la période était d'un an; aujourd'hui le ministre de la Défense nationale dit qu'elle est de six mois.

**L'hon. M. Claxton:** Il s'agit de la période de six mois, je m'excuse.